



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction
Service de la gestion
Affaire suivie par :
Fabien GRONDIN
Secrétaire général d'EPLÉ
Tél : 02 62 37 38 52
Mél : gestion.9740468r@ac-reunion.fr

Saint-Philippe, le 15 octobre 2024

**Règlement de la consultation valant
cahier des clauses particulières :**

Mobilité Erasmus+ Espagne Mars 2025

Collège Bory de Saint-Vincent
15 rue de la Marine
97442 Saint-Philippe

Identification de la personne publique :
(Dénomination et adresse du service acheteur)

Collège Bory de Saint-Vincent, 15 rue de la marine, 97442 Saint-Philippe.

Personne responsable du marché : Stéphane DALL'ACQUA, chef d'établissement.

Chargé de suivi : Fabien GRONDIN, secrétaire général d'EPLÉ.

Comptable assignataire : Adrien MALRAISON.

Procédure :

Le présent marché est passé conformément à l'art L2123-1 du code de la commande publique. Il prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire. Ce marché est passé dans le cadre du CCAG FCS 2021.

Objet :

La consultation a pour objet la fourniture Billets d'avion aller/retour REUNION-PARIS-MALAGA avec un stop-over de 2 jours à Paris à l'aller.

Forme de marché :

Le marché est constitué d'un lot unique.

Il concerne un groupe de 26 élèves âgés de 13 ans à 16 ans et de 4 adultes accompagnateurs. Le nombre total d'élève est susceptible d'être ajusté à la baisse de 2 personnes.

Privilégier la même compagnie aérienne pour l'ensemble du trajet aérien. De préférence sans changement d'aéroport entre les deux vols du retour (MALAGA→PARIS et PARIS→RÉUNION). Si un changement d'aéroport est nécessaire, l'offre inclura une navette au retour de Malaga et prévoira le temps nécessaire à la récupération des bagages dans le premier aéroport, au transfert, à l'enregistrement des bagages et à l'embarquement vers La Réunion.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Descriptif du marché :

Effectif prévisionnel : 26 élèves (<18 ans) (avec modification possible à la baisse de 2 PAX) et 4 adultes accompagnateurs.

Dates et détails du voyage :

Départ au plus tôt le 01/03/25 et retour au plus tard le 14 mars 2025 (arrivée au plus tard le 15 mars à la Réunion). Durée du séjour : 10 jours impérativement (10 nuits), hors temps de vol soit 2 nuits à Paris et 8 nuits à Málaga.

Itinéraire :

01/03/25/ (+1 ou 2 jours) Vol de nuit Réunion- Paris. Arrivée le lendemain matin à Paris. Stop-over de 2 nuits à Paris.

04/03/25 (+1 ou 2 jours) : Vol Paris-Málaga après 15h (possible en soirée même si le vol est tardif).

(Séjour de strictement 8 nuits à Málaga)

12/03/25 (+1 ou 2 jours) : Vol retour Málaga- Paris- Réunion

Arrivée à la Réunion le 13/03/25 (+ 1 ou 2 jours).

Vols de nuit pour les trajets entre la Réunion et Paris. Les billets doivent inclure un bagage en soute de 23 à 25 kilos par personne pour chacun des vols. S'assurer que le poids et dimensions des bagages en soute et des bagages cabine soient équivalents d'une compagnie aérienne à l'autre (si changement) tout au long du trajet en avion lors des changements d'appareil.

Pour le retour, les délais des transferts devront être raisonnables afin d'assurer une correspondance en toute sérénité pour l'ensemble du groupe.

Le candidat devra obligatoirement annexer au devis :

- Les conditions d'annulation individuelle
- Les conditions d'annulation du groupe
- Prévoir dans le devis une assurance annulation par voyageur
- Les noms des voyageurs doivent pouvoir être modifiés en cas de besoin.

Modalités et détermination du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses et taxes liées au transport taxes aéroport ou autres résultant de l'exécution des prestations incluant tous les frais, charges et sujétions du titulaire.

Facturation et modalités de règlement

Les factures devront être libellées et adressées au nom du collège Bory de Saint- Vincent de Saint-Philippe.

La facture sera établie en double exemplaire et fera apparaître :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Le prix du billet par personne Aller/Retour
- L'assurance annulation (avec garantie d'assurer le remplacement du groupe sur le vol suivant en cas de retard/perturbation)
- Les taxes éventuelles.

Modalités de règlement:

Le mode de règlement est le virement administratif.

Le versement du ou des acomptes se fera sur présentation d'une facture d'acompte de la part du titulaire. Le solde sera versé à la remise des documents permettant de réaliser le voyage: la facture de solde reprendra le montant total dû, fera apparaître les acomptes déjà versés et le montant restant à payer.

Le prestataire précisera sur sa proposition le montant des acomptes à effectuer et les dates de versement des acomptes.

Dates limite de transmission de l'offre :

Les offres devront être déposées électroniquement sur le site de l'AJI au plus tard le jeudi 31 octobre 2024 à 12h00, heure de Paris.

Contenu de l'offre :

L'offre devra contenir:

- le(s) devis détaillé(s) accompagné(s) d'un contrat comprenant les conditions d'annulation.
- Le présent règlement de consultation signé.

Critère de jugement des offres :

- Prix: 50 % ;
- Qualité des produits : 40 % (respect des dates et absence de changement d'aéroport et de compagnie aérienne, cohérence des horaires de correspondance) ;
- Qualité des services associés : 10 % (conditions d'annulation, conditions de paiement, conditions de modification des noms sur les billets).

Le principal,
Stéphane DALL'ACQUA

Vu et pris connaissance le :

Signature et cachet de la société.

